PREAVIS MUNICIPAL NO 2011/04

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION ET
L'ALIENATION D'IMMEUBLES, DE DROITS REELS IMMOBILIERS
ET
AUTORISATION DE PLAIDER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme le prévoient les points 5 et 8 de l'art. 13 du règlement du Conseil Général de Vulliens, la Municipalité vous propose de lui accorder les deux autorisations suivantes pour la législature 2011 – 2016 :

A/ Pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers

C'est dans ce cadre qu'entre notamment la constitution de servitudes sur le territoire communal (Romande Energie, téléphones, eaux, épuration, etc...). Permet de statuer sur les aliénations et les acquisitions ne pouvant dépasser fr. 50'000.—par cas, charges éventuelles comprises.
La Municipalité rendra compte, à l'occasion du rapport de gestion, de l'utilisation qu'elle aura fait de ses compétences.

B/ Autorisation de plaider

Cette autorisation permet à la Municipalité de défendre les intérêts de la commune :
1) devant toutes les autorités judiciaires lorsque la commune est défenderesse, ainsi qu'en matière de poursuites et faillites.
2) devant le juge de Paix ou les tribunaux d'arrondissement, lorsqu'elle est demanderesse.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accorder à la Municipalité l'autorisation de plaider ainsi que celle pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, pour la législature 2011 – 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
D. Schorderet	N. Matti

Vulliens, août 2011